

Monsieur Michel Offerlé

Étatisations

In: Genèses, 28, 1997. pp. 3-4.

Citer ce document / Cite this document :

Offerlé Michel. Étatisations. In: Genèses, 28, 1997. pp. 3-4.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1997_num_28_1_1458



Étatisations

nouveau l'État. L'État déjà dénommé et pourtant toujours à faire sous l'ombre portée de Max Weber qui colore, qu'on le veuille ou non, toute analyse socio-historique qui interroge l'institution étatique sous l'angle de son processus de construction.

S'il est pensable de se référer à l'idéal-type wébérien, sans doute est-il dans le même temps souhaitable de penser contre; et de se rebeller contre la tyrannie douce des modèles parfaits et des truchements qui peuvent se révéler téléologiques. Et donc convient-il de réintroduire ici les errements inventifs des agents qui, au cœur du dispositif étatique, dans ses périphéries, mais aussi sur ses frontières, participent à la délimitation du public et du privé et à l'objectivation cognitive et juridique des moyens d'action de l'État.

Ces quatre articles sont extraits des travaux des journées d'avril 1996 à Grenoble de l'Association pour la Socio-Histoire du Politique qui avaient pour thème l'étatisation de la société française.

On reprendra ce terme au pluriel en l'utilisant comme durant ces journées, non dans son sens juridico-politique, mais bien pour insister sur cet aspect processuel qui est à *Genèses* au cœur de notre projet éditorial: restituer par le recours à l'enquête empirique l'histoire en train de se faire.

On notera pourtant que, une fois n'est pas coutume, ce dossier n'est pas spontanément comparatiste. Certes, il invite et incite à la comparaison; mais il ne traite que du cas français. Hommage paradoxal aux travaux des socio-historiens pour qui l'exemple n'est jamais un cas particulier, mais hommage volontaire et distancié à Max Weber pour qui l'État doit être compris comme une relation sociale et dès lors être historicisé.

Ce parti pris franco-français permet de voir moins mais aussi de percevoir mieux certains de ces processus d'étatisations que l'on entendra ici tout autant comme pénétration dans la société (encore faut-il souligner que la ligne magique qui sépare l'État de la société dite civile a plus de vertus pédagogiques que d'incitations heuristiques) qu'entendus également dans la perspective d'une étatisation, si l'on peut s'autoriser cette formule, de l'État lui-même: processus bien antérieurs de dépatrimonialisation et ici processus de «mise en administration».

c) (\$) = Creative

Pour ce faire on aura pris de bien petits objets, dira-t-on. Car les cibles, les ayants droit, les prétextes de ces études et des politiques publiques (peut-on oser cet anachronisme sociologiste?) ici observées peuvent apparaître comme quantitativement et qualitativement négligeables. Sourds-muets (François Buton), médaillés (Frédéric Caille), employés municipaux (Bruno Dumons et Gilles Pollet), notables de l'institution carcérale (Martine Kaluszynski), combien de divisions? Et quelle cohorte apparemment disparate et marginale pour appréhender l'État!

Et pourtant, ce qui est en jeu ici au travers de ces études, ce sont à la fois des formes juridiques qui s'élaborent (circulaires, formulaires, inspections, établissements publics, statuts), des frontières qui se tracent (place des notables, des bénévoles et des professionnels de l'administration et de la politique), des procédures de décision qui s'inventent (quelle place pour les intérêts et quels intérêts représentés dans la gestion de la décision publique), des normes que l'on intériorise (demandes de reconnaissance d'un honneur civique et production négociée d'un ethos bureaucratique).

Une autre manière de réfléchir sur notre «machine étatique» que l'accouplement du colbertisme et de Napoléon I^{er} aurait conçu et réalisé dès le xix^e siècle. Et pourtant...

Michel Offerlé